



DIRECTIVE RELATIVE AUX RÈGLES DE PRÊT, AUX TARIFS DES SERVICES ET AUX FRAIS DE RETARD DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Adoption	Résolutions
2013-09-19	CA-309-3214

Modifications	
2014-10-21 (révision)	
2015-07-10	
2017-05-16	
2017-11-30	

Abrogation	

1 OBJECTIFS

La présente directive est complémentaire au Règlement sur la bibliothèque (adopté par le CA par la résolution CA-309-3214). Elle précise les règles de prêt, les tarifs des différents services offerts ainsi que les frais de retard pour les prêts et les frais applicables en cas de perte de documents.

Les *Tableau 1 - Maximum de documents et durée de prêt* et *Tableau 2 - Tarifs des services, frais de retard et frais de remplacement* font partie intégrante de la présente directive.

2 DÉFINITIONS

2.1 Document

Désigne, au sens large, l'ensemble de la documentation sous toutes ses formes (numériques ou autres) que le Service de la bibliothèque destine à la consultation et au prêt (notamment les monographies, les périodiques, les cartes et les plans, les microformes, les disquettes, les diapositives, les vidéos, les cédéroms, les DVD et les bases de données) ;

2.2 Jour

Désigne le jour de calendrier;

2.3 Usager

Désigne toute personne autorisée à utiliser les installations, services ou collections de la bibliothèque.

3 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les règles de prêt, les tarifs et les frais s'appliquent selon les différentes catégories d'usagers tels que définies dans les Tableaux 1 et 2.

4 RESPONSABILITÉ

La direction de la bibliothèque assume la responsabilité de la diffusion, de l'application et de la mise à jour de la présente directive.

5 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente directive entre en vigueur au moment de son approbation par le Directeur général de l'École de technologie supérieure.

TABLEAU 1 - MAXIMUM DE DOCUMENTS ET DURÉE DE PRÊT

	Maximum de prêts simultanés	Réservation de documents en circulation ¹	Sections Monographies, Salon, Mémoires et thèses	Section Réserve ³	Section Consultation sur place	Normes	Audiovisuel	Périodiques	Section Référence	Support numérique	iPad et Chromebook	Calculatrice	Écouteurs, câbles.
Usagers internes													
Étudiant 1 ^e cycle	7 documents	10 documents	21 jours 7 renouvellements ²	2 documents 72 heures	2 documents 2 heures	3 jours	7 jours	3 jours	5 heures	21 jours 7 renouvellements	72 heures	5 heures	Retour avant la fermeture le jour même
Étudiant 2 ^e - 3 ^e cycle et programmes conjoints	15 documents	10 documents	28 jours 7 renouvellements ²	2 documents 72 heures	2 documents 2 heures	3 jours	7 jours	3 jours	5 heures	28 jours 7 renouvellements	72 heures	5 heures	Retour avant la fermeture le jour même
Personnel enseignant	15 documents	10 documents	28 jours 7 renouvellements ²	2 documents 72 heures	2 documents 2 heures	3 jours	7 jours	3 jours	5 heures	28 jours 7 renouvellements	72 heures	5 heures	Retour avant la fermeture le jour même
Employé	7 documents	10 documents	21 jours 7 renouvellements ²	2 documents 72 heures	2 documents 2 heures	3 jours	7 jours	3 jours	5 heures	21 jours 7 renouvellements	72 heures	5 heures	Retour avant la fermeture le jour même
Chercheur de l'ETS (employé), Stages post-doctorat (étudiant)	15 documents	10 documents	28 jours 7 renouvellements ²	2 documents 72 heures	2 documents 2 heures	3 jours	7 jours	3 jours	5 heures	28 jours 7 renouvellements	72 heures	5 heures	Retour avant la fermeture le jour même
Animateur du service du perfectionnement	7 documents	10 documents	21 jours 7 renouvellements ²	2 documents 72 heures	2 documents 2 heures	3 jours	7 jours	3 jours	5 heures	21 jours 7 renouvellements	72 heures	5 heures	Retour avant la fermeture le jour même
Enseignant retraité	15 documents	10 documents	28 jours 7 renouvellements ²	2 documents 72 heures	2 documents 2 heures	3 jours	7 jours	3 jours	5 heures	28 jours 7 renouvellements	72 heures	5 heures	Retour avant la fermeture le jour même
Employé retraité	7 documents	10 documents	21 jours 7 renouvellements ²	2 documents 72 heures	2 documents 2 heures	3 jours	7 jours	3 jours	5 heures	21 jours 7 renouvellements	72 heures	5 heures	Retour avant la fermeture le jour même
Usagers externes													
Diplômé de l'ETS	7 documents	10 documents	21 jours 7 renouvellements ²	2 documents 72 heures	2 documents 2 heures	3 jours	7 jours	Consultation sur place	5 heures	21 jours 7 renouvellements	Service non offert	Service non offert	Service non offert
BCI - 1 ^e cycle	3 documents	Aucune réservation	14 jours Aucun renouvellement	2 documents 72 heures	2 documents 2 heures	3 jours	7 jours	Consultation sur place	5 heures	14 jours Aucun renouvellement	Service non offert	Service non offert	Service non offert
Détenteur d'une carte BCI, CAUL/CBUA, COU/OCUL, COPUL	7 documents	10 documents	21 jours 7 renouvellements ²	2 documents 72 heures	2 documents 2 heures	3 jours	7 jours	Consultation sur place	5 heures	21 jours 7 renouvellements	Service non offert	Service non offert	Service non offert
Abonné	7 documents	10 documents	21 jours 7 renouvellements ²	2 documents 72 heures	2 documents 2 heures	3 jours	7 jours	Consultation sur place	5 heures	21 jours 7 renouvellements	Service non offert	Service non offert	Service non offert

¹ Réservation de documents en circulation : À l'aide du catalogue, les usagers, sauf les détenteurs de la carte BCI du 1er cycle, peuvent réserver un ou des documents déjà prêtés. Les documents demandés seront réservés sept jours au comptoir de prêt à partir de la date de réception du document.

² Modalités de renouvellement : Il est possible de demander un renouvellement, soit en personne au comptoir de prêt avec les livres en main, soit par le catalogue jusqu'à un maximum de 7 fois. Le renouvellement sera accordé sauf si les documents sont requis par un autre usager ou par la bibliothèque ou s'ils sont en retard.

³ Service de mise en réserve : Suite à la recommandation d'un professeur, certains documents sont retirés de la collection et déposés au comptoir de prêt. L'utilisateur ne peut emprunter simultanément plus de deux documents de cette catégorie.

TABLEAU 2 - TARIFS DES SERVICES, FRAIS DE RETARD ET FRAIS DE REMPLACEMENT

	Frais d'inscription	Frais de retard Prêt régulier ¹⁻³ *	Frais de retard Réserve et Référence ²	Frais de retard iPad et Chromebook	Frais de retard Écouteurs, câbles, calculatrices et chargeurs..	Frais de rappel d'urgence d'un document	Prêt entre bibliothèques (PEB) Emprunt ⁴	Prêt entre bibliothèques (PEB) Photocopies ⁴
Étudiant de 1er cycle	Gratuit	0,35 \$ par jour de retard et par document	0,35 \$ par heure de retard et par document	5,00 \$ par heure de retard. Coût de remplacement en cas de vol ou de perte : 700\$	0,35 \$ par heure de retard	2 \$ par jour	3\$ / demande pour les documents provenant d'une bibliothèque canadienne, plus les frais encourus dans le cas d'une bibliothèque étrangère	Gratuit pour les articles de revues ou de conférences provenant d'une bibliothèque canadienne, plus les frais encourus dans le cas d'une bibliothèque étrangère
Étudiant de 2 ^e et 3 ^e cycle	Gratuit	0,35 \$ par jour de retard et par document	0,35 \$ par heure de retard et par document	5,00 \$ par heure de retard. Coût de remplacement en cas de vol ou de perte : 700\$	0,35 \$ par heure de retard	2 \$ par jour	Gratuit / pour toutes les monographies provenant d'une bibliothèque canadienne ou étrangère	Gratuit / pour tous les articles de revues ou de conférences provenant d'une bibliothèque canadienne ou étrangère
Détenteur de carte BCI des programmes conjoints	Gratuit	0,35 \$ par jour de retard et par document	0,35 \$ par heure de retard et par document	Service non offert	Service non offert	2 \$ par jour	Selon le cycle	Selon le cycle
Personnel enseignant, de recherche et non-enseignant	Gratuit	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Gratuit / pour toutes les monographies provenant d'une bibliothèque canadienne ou étrangère	Gratuit / pour tous les articles de revues ou de conférences provenant d'une bibliothèque canadienne ou étrangère
Retraité	Gratuit	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Gratuit / pour toutes les monographies provenant d'une bibliothèque canadienne ou étrangère	Gratuit / pour tous les articles de revues ou de conférences provenant d'une bibliothèque canadienne ou étrangère
Diplômé de l'ÉTS	Gratuit	0,35 \$ par jour de retard et par document	0,35 \$ par heure de retard et par document	Service non offert	Service non offert	2 \$ par jour	Service non offert	Service non offert
Abonné	Abonnement 12 mois :100\$	0,35 \$ par jour de retard et par document	0,35 \$ par heure de retard et par document	Service non offert	Service non offert	2 \$ par jour	Service non offert	Service non offert
Détenteur d'une carte BCI, CAUL/CBUA, COU/OCUL, COPUL	Gratuit	0,35 \$ par jour de retard et par document	0,35 \$ par heure de retard et par document	Service non offert	Service non offert	2 \$ par jour	Service non offert	Service non offert

¹ Retards : Après 24 jours de retard, le document est déclaré perdu. Il est facturé comme suit : 30 \$ de frais de retard + coût du document + 20 \$ de frais de traitement.

² Retards : Pour chaque jour ou chaque heure de retard, selon le type de document, l'emprunteur doit verser une amende selon le montant défini dans le tableau 2. Cette amende doit être acquittée et le document remis avant qu'un autre prêt ne soit consenti. L'amende exigible s'applique à toute catégorie d'utilisateurs sauf les professeurs, maîtres d'enseignement, chargés de cours et employés de l'ÉTS.

³ Documents perdus : Tout document perdu doit être remplacé aux frais de l'emprunteur. Il n'est désormais plus possible pour un étudiant de se procurer le même document dans une librairie pour le remettre à la bibliothèque tout en défrayant 20\$ pour couvrir les frais de traitement. Donc, la seule manière de procéder est de payer le coût de remplacement, plus une somme de 20\$ pour couvrir les frais d'administration et de traitement. L'utilisateur doit aussi payer ses frais de retard. Il est facturé comme suit : 30\$ de frais de retard + coût du document + 20\$ de frais de traitement. Si l'utilisateur rembourse le coût de remplacement, le Service de la bibliothèque commandera à nouveau ce titre ou son équivalent afin de le réintégrer dans la collection. En cas de non remboursement, s'il s'agit d'un étudiant, le montant dû sera ajouté aux frais de scolarité et aucun diplôme ou relevé de notes ne sera émis avant le paiement complet des sommes dues.

⁴ PEB : À noter que pour les étudiants du 1er cycle, lors de frais encourus avec une bibliothèque étrangère, une estimation du coût total peut être fournie sur demande. N.B. L'achat de tout document autre qu'un article de revue, comme une thèse ou une norme en PDF, peut faire l'objet d'une tarification.

* Prêt régulier : Monographies, Périodiques, Normes, Détente, Thèses et Mémoires, Audiovisuels.

